



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2026

DELIBERATION N° 62/2026

Approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Extension et renforcement des réseaux de distribution d'eau pour assurer une meilleure couverture incendie »

Date de convocation :
12 août 2026

Date de séance :
25 août 2026

Date de publication de
la liste des délibérations :
31 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 26
PROCURATIONS : ... 05
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00



Le mardi 25 août 2026 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Tetuahau TEMARU, Premier Adjoint, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
SANFORD Vetea			J. AUBRY
VANAA Emma	X		
TERITEHAU Roberto			R. RICHMOND
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
PURENI Tunui	X		
TOKORAGI Ella	X		
BERNARDINO Joël		X	
TEMARU ép LE GALL Tevai	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
NIVA Pauline			T. GRAND-PITTMAN
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena			L. HIKUTINI
MAI Gérard	X		
MAI CLARK ép PATU Andrée	X		
TOKORAGI Ole	X		
TEUIRA Jean-Paul	X		
CROLAS Tamaehu	X		
TEANOMAUI ép HIKUTINI Lucie	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
RICHMOND Maruia		X	
ARIOTIMA Matuanui	X		
LE CAILL Turatahi	X		
MERETA Nohoarii	X		
MAI Georges	X		
OPETA Temana	X		
SIAOU CHIN Pascal	X		
TUPANA Moihara		X	
AITAMAI Mara	X		
CADOUSTEAU Myriam			M. AITAMAI
TOKORAGI Wilson	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Wilson TOKORAGI a ensuite exposé à l'assemblée que :

La commune de Faa'a est confrontée à des départs de feu ou des incendies sur son territoire. La caserne des pompiers rencontre souvent des difficultés à circonscrire le feu en raison de l'absence de poteau incendie ou d'un poteau non conforme (débit/pression). Ces situations mettent en évidence la nécessité d'étendre et d'améliorer la couverture incendie.

En 2024, la société Polynésie VRD a été mandatée pour procéder au remplacement des poteaux incendie qui ne répondaient plus aux normes en vigueur. Parallèlement, une étude approfondie a été réalisée par le bureau d'études SPEED afin d'évaluer la couverture incendie sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette étude a permis d'identifier des secteurs dépourvus d'une défense incendie adéquate.

Sur la base de ces constats et pour se conformer aux recommandations du guide des bonnes pratiques de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la cellule prévention sécurité de la Direction de la Construction et de l'Aménagement, il est préconisé d'étendre et de renforcer certains réseaux de distribution d'eau. Cette opération vise à garantir la conformité des poteaux incendie existants ainsi que ceux nouvellement installés, et à assurer ainsi une meilleure protection de la population face au risque d'incendie.

L'opération globale est estimée à 299 350 155 FCF TTC et se décompose en 2 phases, dont la phase 1 pour 240 486 217 FCF TTC et la phase 2 pour 58 863 938 FCF TTC.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal a adopté la délibération n° 72/2025 du 28 octobre 2025, autorisant le dépôt d'une demande de financement au titre de la DETR et du FEI.

Toutefois, par mail en date du 14 août 2026, la Subdivision administrative des Îles du Vent a informé la commune que le plan de financement de l'opération se trouvait fragilisé en raison de l'absence d'appel à projets du FEI pour l'année 2026, ne permettant dès lors pas la mobilisation de ce cofinancement.

Afin de sécuriser davantage le financement de cette opération, la commune est invitée à présenter ce dossier au titre du FIP 2027 pour un taux de financement de 80 %.

Il convient donc d'adopter le dossier technique et le nouveau plan de financement prévisionnel et d'abroger la délibération n°72/2025. C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Wilson TOKORAGI :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

Vu la délibération n°72/2025 du 28 octobre 2025 approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Extension et renforcement des réseaux de distribution d'eau pour assurer une meilleure couverture incendie » ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 13 octobre 2025 ;

Vu le dossier technique ;

Vu le rapport de présentation et la décision de la commission des opérations du 10 août 2026 ;

Dans sa séance du 25 août 2026 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante :

Nature de l'opération	Coût opération TTC	Plan de financement	
		FIP (80%)	Commune (20%)
Extension et renforcement des réseaux de distribution d'eau pour assurer une meilleure couverture incendie	240 486 217	192 388 974	48 097 243

Article 2 : La commune de Faa'a s'engage à obtenir les autorisations de passage nécessaire à la réalisation de ladite opération.

Article 3 : Le Maire ou son représentant, est autorisé à signer tout document nécessaire à la parfaite réalisation de l'opération, notamment les demandes d'autorisation de passage.

Article 4 : La présente délibération, **qui abroge la délibération n°72/2025 du 28 octobre 2025**, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 25 août 2026.

La Secrétaire de Séance,


Victoire LAURENT



Le Président de Séance,


Tetuahau TEMARU

2 2 2 2

2 2 2 2

2 2 2 2